

**LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
<del>9013</del>	<del>Dispositifs à cristaux liquides ne constituant pas des articles repris plus spécifiquement ailleurs; lasers, autres que les diodes laser; autres appareils et instruments d'optique, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre; leurs parties et accessoires :</del>		
<del>9013.10</del>	<del>Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent chapitre ou de la section XVI :</del>		
<del>9013.10.10</del>	<del>Lunettes de visée pour armes : Non conçues pour être utilisées avec la lumière infrarouge . . . . .</del>	<del>20 %</del>	<del>C</del>
<del>9013.10.30</del>	<del>Autres . . . . .</del>	<del>2,2 %</del>	<del>C</del>
<del>9013.10.40</del>	<del>Autres . . . . .</del>	<del>8 %</del>	<del>C</del>
<del>9013.20.00</del>	<del>Lasers, autres que les diodes laser . . . . .</del>	<del>3,9 %</del>	<del>C</del>
<del>9013.80</del>	<del>Autres dispositifs, appareils et instruments :</del>		
<del>9013.80.20</del>	<del>Loupes pour la lecture, verres grossissants, loupes de bijoutier, compte-fils et appareils similaires . . . . .</del>	<del>6,6 %</del>	<del>C</del>
<del>9013.80.40</del>	<del>Oeil de porte (espion) . . . . .</del>	<del>5,8 %</del>	<del>C</del>
<del>9013.80.60</del>	<del>Autres . . . . .</del>	<del>9 %</del>	<del>C</del>
<del>9013.90</del>	<del>Parties et accessoires :</del>		
<del>9013.90.20</del>	<del>Des lunettes de visée pour armes . . . . .</del>	<del>20 %</del>	<del>C</del>
<del>9013.90.40</del>	<del>Autres . . . . .</del>	<del>9 %</del>	<del>C</del>
9014	Boussoles, y compris les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation; leurs parties et accessoires :		
9014.10	Boussoles, y compris les compas de navigation :		
9014.10.10	Instruments d'optique :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	Autres . . . . .	7,9 %	C
9014.10.60	Autres :		
A	Compas gyroscopiques, autres qu'électriques : Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	Autres . . . . .	3,9 %	C
9014.10.70	Autres :		
A	Électriques : Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	Autres . . . . .	4,9 %	C
9014.10.90	Autres :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	Autres . . . . .	5,7 %	C